



Remplacement congé de maternité

Comité de Sport Adapté du Lot-et-Garonne

INTITULÉ DU POSTE : Conseiller(e) Technique Fédéral(e)

PROFIL : Agent de développement

Formation : Licence STAPS, BEES APSA ou DEJEPS Sport Adapté

PRÉSENTATION DU CDSA 47 ET DE LA LIGUE DU SPORT ADAPTÉ D'AQUITAINE

La Fédération Française du Sport Adapté, dans le cadre de ses missions, permet à ses licenciés et à toutes personnes en situation de handicap mental ou psychique, quel que soit le degré de leurs déficiences, de s'intégrer et de s'épanouir dans notre société par le biais de la pratique sportive en compétition ou en loisirs.

La FFSA compte plus de 60 000 licenciés et offre la possibilité de pratiquer plus de 50 disciplines sportives, aux règlements « adaptés » selon les niveaux de pratique.

La Ligue du Sport Adapté d'Aquitaine est la première région de France, avec 6 520 licenciés en 2016, répartis dans chacun des 5 départements. Elle coordonne la formation et complète l'action et le calendrier de chacun des Comités Départementaux du Sport Adapté Aquitaine selon le besoin et les interlocuteurs, et selon les règles d'organisation fédérales.

Le Comité Départemental de Sport Adapté du Lot-et-Garonne compte 885 licenciés. Il assure l'ensemble des animations et compétitions départementales à destinations des sportifs enfants et adultes. Il coordonne également la formation des bénévoles du département sur les pratiques sportives adaptées.

CADRE JURIDIQUE

L'emploi est régi par :

- Les dispositions légales et réglementaires
- Les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport

CDD 35h/semaine, temps plein, remplacement pour congés de maternité. Prise de fonction du poste aux alentours du 20 mars 2017.

Rémunération : groupe 5 de la Convention Collective Nationale du Sport (en fonction de l'expérience)

Période d'essai : réglementaire

SUIVI ET FONCTIONNEMENT

Liens hiérarchiques : Coordination et suivi des missions par la présidente du Comité ou le responsable qu'il désigne.

Lieu de travail de base : Siège du Comité

Bureau, téléphone portable, véhicule du comité, matériel bureautique et installations du comité, sont à disposition dans le cadre de l'exercice des missions.

Horaires de travail : mensualisés

Frais de déplacement : Toutes missions entraînant une dépense sera approuvé au préalable par le payeur (Soit : le comité pour les missions départementales, ou la Ligue pour les missions Régionales).

MISSIONS ET ACTIVITÉS

1. Développement des programmes sportifs fédéraux :

Dans l'application des directives techniques nationales fédérales et du projet du comité avec l'équipe technique régionale.

Développement et amélioration (quantitative et qualitative) de l'offre sportive fédérale.

- Organiser des rencontres départementales, régionales, nationales (compétitives, loisirs ou découvertes)
- Participer au programme sportif régional, aux réunions de l'ETR et à la Commission Sportive Régionale.
- Participer au développement des clubs affiliés : conseil en projet, aide à la constitution d'association...
- Favoriser le développement des 5 disciplines reconnues de haut niveau par la FFSA.
- Préparer le championnat de France 2018 (réservation de salles, contrats partenaires...)

2. Mise en place de projets d'activités dans les institutions du secteur Médico-social du département 47

Objectif : favoriser l'accès aux activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, en proposant des projets d'activités aux institutions spécialisées.

- Animation de créneaux d'activités hebdomadaires (voir planning)
- Conception et proposition de projets d'activités en lien avec les projets éducatifs individuels et institutionnels.
- Suivi et évaluation du projet avec les équipes éducatives des établissements médico-sociaux.

3. Développement des accueils des personnes en situation de handicap mental ou psychique dans le milieu sportif ordinaire

Objectifs : Inciter, voire aider les clubs sportifs ordinaires à organiser un accueil spécifique, par la constitution de section de pratique sportive adaptée dans leur discipline.

- Recenser les accueils isolés de personnes déficientes dans les clubs et organiser des regroupements permettant l'accès aux programmes fédéraux FFSA.
- Favoriser la constitution de sections adaptées, affiliées à la FFSA, dans toutes les disciplines fédérées.
- Développer des partenariats avec les comités des fédérations délégataires, en déclinaison des conventions nationales.
- Organiser des rencontres sportives handi-valides.

SPÉCIFICITÉS ET CONTRAINTES DU POSTE

- Travail au siège du comité : Agen
- Travail le week-end et les jours fériés en fonction des manifestations sportives
- Déplacements dans ou en dehors du département et de la région, pour des périodes d'un ou plusieurs jours.
- Permis B ainsi qu'un véhicule.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

- Bureau.
- Téléphone portable, Micro-ordinateur portable, Photocopieur
- Véhicule du service et/ou Frais de déplacement.

CONNAISSANCES ATTENDUES

- Connaître le public concerné, le milieu institutionnel et l'environnement médico-social.
- Connaître le mouvement fédéral et le mouvement sportif.
- Connaître les politiques de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de formation, de santé et de sport en direction des personnes en situation de handicap.
- Maîtriser l'outil informatique et les logiciels courants (Word, Excel, Power Point et Messagerie) et la navigation et la communication sur Internet.
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles (Fluidité, syntaxe, orthographe)

APTITUDES

- Etre capable de travailler en autonomie, avoir le sens de la rigueur, savoir prendre des initiatives.
- Etre capable d'encadrer un groupe sur le terrain.
- Etre capable d'analyser les problématiques relatives à la situation sportive de l'environnement et la personne.
- Etre capable de synthétiser et d'évaluer des projets.
- Etre capable d'évaluer et de rendre compte de son travail en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Etre capable de mobiliser des capacités relationnelles en vue de développer et pérenniser un réseau de partenaires.

Le Comité est en mesure de faciliter l'accès à un logement (type studio).

Candidature à envoyer au siège du Comité Départemental de Sport Adapté du Lot-et-Garonne :

CDSA 47
997-A Avenue du Docteur Jean Bru
47000 AGEN
ffsa47cd@wanadoo.fr
Tél : 05.53.98.19.72